



Liberté - Egalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

Arrêté n° 2012 116 - 0001

portant inscription au titre des monuments
historiques du château des Bashy du Cayla dit du
comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et de son parc
à PIGNAN (Hérault)

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PREFET DE L'HERAULT

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 05 avril 2012,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le **château des Bashy du Cayla, dit du comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et son parc à PIGNAN (Hérault)** présentent sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son importante architecture classique, notamment avec l'intervention de l'architecte Daviler, ayant conservé ses dispositifs plus anciens, et de son insertion dans la topographie du village, entre centre médiéval et grand paysage de la plaine viticole.

ARRETE :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques le château des Bashy du Cayla, dit du comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et son parc, en totalité, à PIGNAN (Hérault) figurant au cadastre section AA n°255 d'une contenance de 3 050 m² et section AH n°s 1, 2 et 3 d'une contenance respective de 128 m², 86 m² et 39 190m² appartenant à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 25 AVR 2012

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

Arrêté modificatif n° 2012 361 0002
portant inscription au titre des monuments
historiques du château des Bashy du Cayla dit du
comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et de son parc
à PIGNAN (Hérault)

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,
Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 05 avril 2012,
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,
considérant que **le château des Bashy du Cayla, dit du comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et son parc à PIGNAN (Hérault)** présentent sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son importante architecture classique, notamment avec l'intervention de l'architecte Daviler, ayant conservé ses dispositifs plus anciens, et de son insertion dans la topographie du village, entre centre médiéval et grand paysage de la plaine viticole.

Vu l'arrêté n°2012 116-0001 du 25 avril 2012 portant inscription au titre des monuments historiques du château des Bashy du Cayla dit du comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et de son parc à PIGNAN (Hérault),

ARRETE :

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté n°2012 116-0001 du 25 avril 2012 est modifié **comme suit** : "Est inscrit au titre des monuments historiques le château des Bashy du Cayla, dit du comte de Turenne (actuel hôtel de ville) et son parc, en totalité, à PIGNAN (Hérault) figurant au cadastre section AA n°266 d'une contenance de 3 050 m² et section AH n°s 1, 2 et 3 d'une contenance respective de 128 m², 86 m² et 39 190m² appartenant à la commune par acte notarié d'acquisition depuis une date antérieure à 1956."

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

26 DEC. 2012

Bj Le Préfet
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales *adjoint*

Bruno TOURRE

